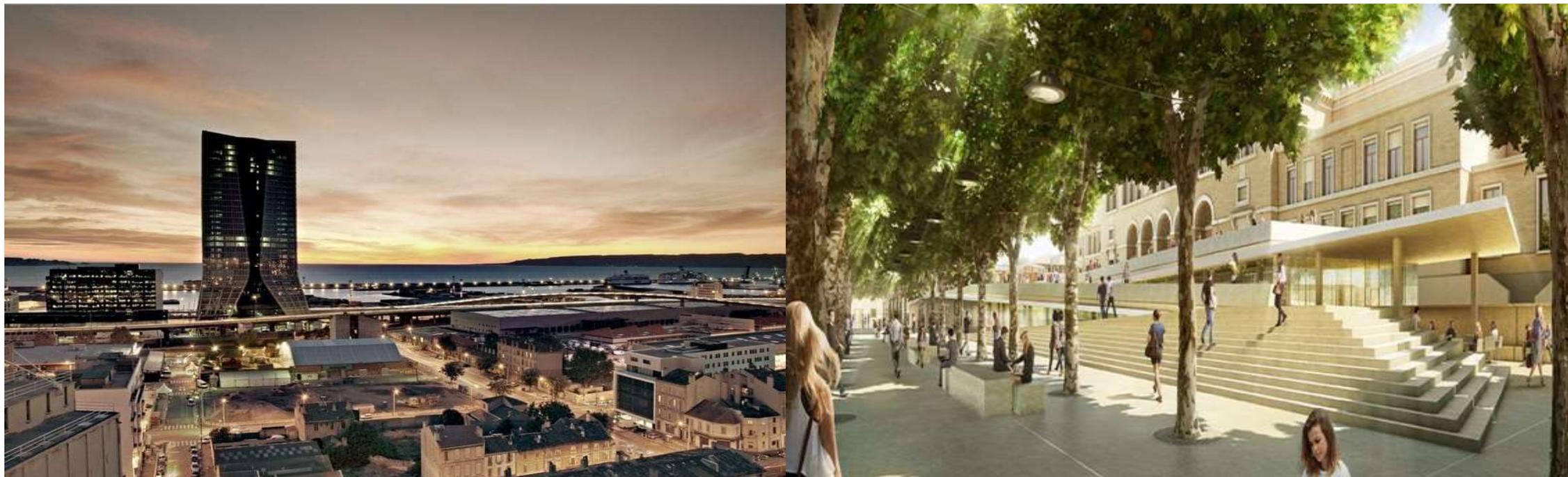


Master 2 Ingénierie des sociétés en apprentissage



Institut de Droit des affaires

3 Avenue Robert Schuman

13628 Aix en Provence

Secrétariat : 04.42.17.25.60 \ sylvie.roux@univ-amu.fr



Une formation attractive



- **Master professionnel, diplôme à bac + 5**, dispose d'une formation pluridisciplinaire (aussi bien en droit des sociétés, droit fiscal, comptabilité, qu'en droit du financement) unique au niveau national, d'où des demandes pléthoriques (environ 500 dossiers par an).
- **Objectif** : former des juristes de droit des affaires spécialisés et avocats spécialisés en ingénierie sociétaire, financière, patrimoniale, susceptibles d'exprimer leurs compétences au sein de différentes structures (cabinets, entreprises et études notariales) relevant principalement du secteur privé.
- **Tout étudiant diplômé du master est en mesure de se présenter sur le marché du travail avec une formation dont son employeur potentiel en connaît déjà le contenu et la qualité.**
- Tous les étudiants reçoivent le soutien des partenaires de l'**Institut de Droit des Affaires et de l'Association de l'Institut, l'AIDA.**



Modalités de recrutement



- L'accès au parcours Ingénierie des sociétés est ouvert aux étudiants en **formation initiale et en formation continue**.
- **24 contrats d'apprentis** seront retenus parmi plus de 500 candidatures.
- **Conditions de recrutement :**
 - titulaire d'un **Master 1 en droit ou d'un diplôme universitaire équivalent** (école de commerce)
 - sélection sur **dossier** en tenant compte des résultats universitaires, de l'expérience professionnelle, de la pratique de la langue anglaise, de la motivation et d'une promesse ou d'un contrat d'apprentissage avec une **structure française** (qui peut se trouver à l'étranger, filiale, par ex.) ou **monégasque**.
 - **entretien individuel** avec les responsables du diplôme (en présentiel ou en visioconférence)



Organisation de la formation



- Le Master 2 Ingénierie des sociétés dispose de 416 heures, dont **379 heures de cours magistraux et travaux dirigés** (37h étant réservées aux examens, suivis des mémoires d'apprentissage, notamment).
- Il forme les étudiants en droit des sociétés, droit financier, droit patrimonial, droit des entreprises en difficulté, droit du travail, comptabilité, analyse financière, **en français et en anglais**.
- Grâce à la possibilité de **suivre en parallèle le DJCE (diplôme de juriste conseil d'entreprise)**, 180 heures en plus sont dispensées en droit de la compliance, RSE, *legaltech*, expertise de gestion. Ce diplôme d'études supérieures universitaire bénéficie d'une forte réputation. Très prisé par les professionnels, il constitue un critère de recrutement au sein des entreprises et des cabinets.
- Au total l'étudiant qui le souhaite, suit une **formation de 596 heures**.

Conditions matérielles

- Accès à une bibliothèque généraliste (bibliothèque universitaire)
- Accès à une salle de droit privé
- Salle équipée de matériel de visioconférence
- Accès au laboratoire de langues
- Accès à l'environnement numérique de travail de l'Université d'Aix-Marseille et ainsi des bases de données nécessaires aux recherches juridiques





Pourquoi l'alternance ?



• Des avantages pour l'entreprise

Des avantages financiers selon l'effectif de l'entreprise, mais pas seulement :

- allègement des cotisations patronales, abattement Fillon
- aides pour les entreprises (8.000 euros, si + de 21 ans)
- l'alternant n'est pas comptabilisé dans l'effectif de l'entreprise
- contribution unique à la formation professionnelle et à l'alternance regroupant la contribution à la formation professionnelle (CFP) et la taxe d'apprentissage
- pas de prime de précarité (sauf dispositions plus avantageuses dans la convention collective)
- participer à la formation des futurs collaborateurs, lesquels reçoivent parallèlement une formation universitaire (les alternants disposent d'une formation plus proche des besoins des entreprises et ont accès au fonds documentaire spécialisé en ingénierie sociétair)

• Des avantages pour l'apprenti

L'alternance facilite l'insertion professionnelle :

- c'est une véritable passerelle vers l'emploi et l'insertion professionnelle
- l'apprenti est un véritable salarié de l'entreprise : il perçoit une rémunération (61% du SMIC ou s'il est supérieur, du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé), bénéficie de l'ancienneté dans l'entreprise et cotise pour sa retraite, le salaire n'est pas imposable (ni de son côté, ni du côté des parents)
- l'apprenti est également inscrit comme étudiant de l'université
- l'apprenti bénéficie d'une aide à la mobilité internationale, une aide au logement (CAF, mobili-jeune)
- aide au permis B (environ 500 euros), OPCO pour 1^{er} équipement (ordinateur, environ 500 euros)
- l'apprenti est exonéré des frais d'inscription, y compris pour le DJCE



Droits et devoirs



• L'entreprise s'engage à :

- rémunérer son salarié chaque mois et lui fournir un bulletin de salaire
- l'inscrire à la sécurité sociale
- désigner un maître d'apprentissage (rôle d'accueil, d'organisateur du parcours de formation, de gestionnaire de l'alternance, de formateur et d'accompagnateur)
- remplir le livret d'apprentissage de l'alternant

• L'apprenti s'engage à :

- travailler pour son employeur
- Respecter les règlements intérieurs de l'entreprise et de l'institut de formation (IDA)
- tenir à jour son livret d'apprentissage et veiller à ce qu'il soit rempli et visé régulièrement par les personnes concernées (équipe pédagogique et maître d'apprentissage)
- suivre les cours avec assiduité
- se présenter aux épreuves du diplôme mentionné dans le contrat d'apprentissage



Le contrat d'apprentissage



Le contrat d'apprentissage est un contrat liant 4 partenaires :

- l'apprenti
- l'entreprise
- le Centre de formation des apprentis (CFA)
- l'Université d'Aix-Marseille qui dispense les enseignements de la formation à l'Institut de droit des affaires à Aix-en-Provence

L'organisation de l'apprentissage au sein du Master

L'alternance s'effectuera tous les 15 jours. La rentrée aura lieu tout début septembre (les 2 et 3). Les cours se dérouleront de septembre à avril. Les examens auront lieu en début mai (examens finaux, écrits et oraux). De mai à août inclus, l'apprenti sera en entreprise.

Afin de valoriser son travail en entreprise, l'apprenti rendra un mémoire qu'il soutiendra devant un jury composé du ou des responsables de la formation et d'un maître d'apprentissage.

Un conseil de perfectionnement se réunira au moins deux fois par an (décembre et juin). Les délégués apprentis élus par leurs pairs (titulaire et suppléant) y siégeront et pourront ainsi exprimer leurs besoins et discuter avec les représentants de l'équipe pédagogique et les représentants des professionnels (directeurs juridiques et avocat).

Les responsables de la formation se déplaceront deux fois dans l'année dans la structure d'accueil de l'apprenti.

septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre
1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9
10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11
12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12
13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13
14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14
15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16
17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17
18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18
19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19
20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21
22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22
23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23
24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24
25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25
26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26
27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27
28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28
29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29
30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30
31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31

■ Jours Fériés
 ■ En Entreprise
 ■ En Formation

■ Date de rentrée : **jeudi 2 septembre 2021**

■ Date de soutenance/jury final : **du 1 au 4 septembre 2021**

Volume horaire global :
180 H DJCE + 378 H Master
596 Heures en cours



Equipe pédagogique



Isabelle GROSSI

*Docteur en Droit privé
et sciences criminelles
Maître de Conférences
Habilité à diriger les recherches (AMU)
Directrice de l'IDA
Directrice du Master 2 Ingénierie des sociétés
Membre du Centre de Droit Economique*



Bastien BRIGNON

*Docteur en Droit privé
et sciences criminelles
Maître de Conférences
Habilité à diriger les recherches (AMU)
Directeur du Master 2 Ingénierie des sociétés
Membre du Centre de Droit Economique
Membre du Centre du Droit du Sport*



Agnès GIRARD GAYMARD

*Maître de conférences à l'université
d'Aix-Marseille*



Marc MOSSE

*Directeur affaires juridiques et
affaires publiques MICROSOFT
Europe
Président de l'AFJE, professeur
associé (IDA)*



Yann GUERMONTPREZ

*Ethics and compliance officer
at AIRBUS HELICOPTERS*



Julien GASBAOUI

*Avocat aux barreaux de Paris et
d'Ajaccio
Maître de conférences associé
(IDA)*



Pour plus d'informations



Les cours se dérouleront à l'IDA au 3, avenue Robert Schuman, 13628 Aix-en-Provence

Institut de Droit des affaires

3 Avenue Robert Schuman

13628 Aix en Provence

Responsable administrative : Sylvie ROUX

04.42.17.25.60 \ sylvie.roux@univ-amu.fr



Formasup PACA

CFA Epure Méditerranée

www.cfa-epure.com

contact@cfa-epure.com

stephanie.di-giusto@cfa-epure.com

